



## Jouissance exclusive

Par **Lysel**, le **17/09/2021** à **08:55**

Bonjour,

je suis copropriétaire d un immeuble de 8 appartements dont 4 se situent au rez-de-chaussée de chaussée. Ceux ci bénéficient d une jouissance exclusive sur un espace vert devant leurs fenêtres. Les copropriétaires concernés souhaitent clôturer devant chez eux afin de pouvoir ouvrir leurs fenêtres sans souci de sécurité. J ai plusieurs questions :

1. La clôture réalisée peut elle être complètement fermée ou doit elle comporter un portillon en permanence ouvert du fait qu il s agit d une partie commune ?
2. Qui doit payer les frais de réalisation de cette cloture ? L ensemble des 8 copropriétaires ou seulement ceux du rEs de chaussée ?
3. Les copropriétaires du Rez de chaussée peuvent ils installer un barbecue, une balançoire ou une terrasse ?

un grand merci pour vos retours

Par **Marck.ESP**, le **17/09/2021** à **09:23**

Bonjour

Pour éviter de trop longs discours...

<https://www.LACHASCUNIERE>